

Le dossier Loïc Kamtchouang, jeune Français de 23 ans d'origine camerounaise assassiné le 5 juillet 2018 dans la nuit du jeudi à vendredi vers 3H00 du matin à l'angle des rues Saint Maur et Tesson dans le 10ème arrondissement de Paris, est sur une bonne piste. Le célèbre rappeur franco-guinéen MHD, tombé dans les filets de la police, a été placé en détention provisoire.

Un crime d'une rare barbarie. Sur la vidéo, on voit une dizaine de jeunes passer à tabac le jeune homme à terre et le poignarder. Loïc subit à de multiples reprises des coups de pieds et de poings, coup de couteau et de tesson avant que l'un de ses agresseurs ne le frappe avec ce qui semble être une arme de poing. La mare de sang qui se forme ne parvient pas à refréner leur violence. Le nez de la victime a été coupé, ses testicules ont été arrachés tel un animal castré. Puis les agresseurs l'ont abandonné pour s'engouffrer dans une berline Renault Talisman.

C'est cette Renault Talisman qui a servi de talisman aux enquêteurs. Selon la police, cette voiture est celle de MHD qui aurait été utilisée par les agresseurs du jeune homme, notamment pour prendre la fuite. Le rappeur a été arrêté avec deux autres suspects tandis qu'un autre individu a été placé sous contrôle judiciaire.

MHD, de son vrai nom Mohamed Sylla, 24 ans, est accusé d'avoir pris part à cette agression en bande organisée. Son avocate assure auprès de l'AFP que son client n'a "jamais été impliqué dans des conflits entre bandes rivales" et considère que les juges ont des soupçons infondés, notamment du fait d'une confusion concernant une voiture.

Confusion? Pourtant c'est bien certifié à travers la vidéo que c'est la voiture du rappeur qui a servi aux agresseurs de prendre la poudre d'escampette. L'avocate, qui a ajouté que MHD était de bonne foi ajoute qu'elle s'est rapprochée du juge d'instruction pour permettre à MHD d'être remis en liberté et de rester "à la disposition de la justice pour expliquer les circonstances dans lesquelles son véhicule avait pu être utilisé". Une chose est sûre, MHD n'a jamais déclaré sa voiture volée ou louée. Dans ce cas...

MHD risque 30 ans de réclusion criminelle si les faits sont avérés, ainsi que des interdictions supplémentaires comme celle de détention d'armes ou de conduite de véhicule. Les concerts de l'artiste, connu pour son style afro-trap, qu'il a lui-même inventé, ont été annulés. La communauté camerounaise à Paris est en train de s'organiser pour structurer les marches pour que justice soit rendue à la victime.



Par CF.